



**Université de Nice Sophia-Antipolis
CoMUE «Université Côte d'Azur»**

Commission Paritaire d'Établissement

Corps des ITRF (Groupe 1)

Le 06 décembre 2018

Soutenez le SNASUB-FSU

Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire, et des Bibliothèques

Des changements profonds sont en cours. Le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche est en pleine mutation. Plus que jamais, soyons présents et vigilants pour la défense des intérêts de chacun dans un contexte d'austérité, dont l'objectif principal est de réduire la masse salariale, donc de diminuer les possibilités de promotion et de titularisation.

Une seule CPE pour UNS & UCA

Le 6 décembre, il vous appartiendra d'élire vos nouveaux représentants, pour une durée d'au moins 1 an, le temps que le nouvel établissement « Université Côte d'Azur » soit mis en place.

Ils auront pour responsabilité le traitement des dossiers individuels de l'Université de Nice **et** de la CoMUE UCA.

Le SNASUB-FSU veillera que les règles appliquées pour chaque dossier soient les mêmes dans les 2 établissements.

Quel est le rôle de la CPE ?

La CPE, composée en nombre égal de représentants de l'établissement et du personnel, émet un avis sur les questions individuelles concernant la carrière des personnels concernés.

En préparation des Commissions Administratives Paritaires (CAP), elle est consultée pour les titularisations, évaluations, tableau d'avancement (changement de grade), listes d'aptitude (changement de corps), mutations, temps partiel, détachements ou sanction disciplinaire. Son objectif est de dialoguer avec l'administration pour la défense des personnels.

L'objectivité avant tout !

Nous défendons ainsi des **critères objectifs** pour porter vos dossiers (parcours professionnel, ancienneté, formations, ...) afin de reconnaître vos missions à leur juste valeur et non uniquement sur des appréciations qualitatives et personnelles de votre hiérarchie ou, comme dans certains cas, sur la mise en page de votre dossier ! Sans critère objectif, suivant qui vous encadre, vous aurez de la chance ou non ...

Formés et combatifs, vos élus vous défendent efficacement, avec comme boussole l'**égalité de traitement** pour appréhender les décisions individuelles et faire valoir le droit à la carrière.
Pour cela, pas d'autre issue que celle de la **transparence**. De ce fait, n'hésitez pas à solliciter vos représentants pour connaître les critères établissant le classement des dossiers, et s'assurer qu'ils passeront bien à l'étape supérieure (académique ou nationale).

La position dominante, voir écrasante, des critères de l'Administration nous oblige à plus de fermeté pour minimiser les dérives, quitte à les dénoncer publiquement. Il faut ainsi éviter les promotions « bouchons », choix de dossiers imposés par la gouvernance qui bloquent ensuite les possibilités de promotion nationale des autres dossiers de notre établissement et qui, pourtant auraient toutes leurs chances.

En effet, le type de gouvernance actuelle cherche ouvertement à individualiser les carrières, tant d'un point de vue promotion qu'indemnitaire, oubliant volontairement, que le service public rendu aux citoyens sont le fruit d'un travail collectif. Pour preuve, connaissez vous un agent qui à lui tout seul gère l'accueil, la gestion des inscriptions, des formations, des examens, de l'édition des diplômes dans les temps imposés ... ?

Le fonctionnement de l'université est bien le fruit d'un tout et non celui de quelques « super-agents » : chacun y participant, chacun doit avoir la possibilité d'être reconnu dans sa profession.

Le jeudi 6 décembre

VOTEZ SNASUB-FSU!

Vos Candidats:

Cat A :

1. *Julien MAURIN*
2. *Sophie RAPETTI*
3. *François ORANGE*
4. *Erwan PHILIPPE*

Cat B :

1. *Jean-Louis PADUANO*
2. *Nadia PREVOST*
3. *Jérémy TURRINI*
4. *Marc FINEL*

Cat C :

1. *Christine PERREY*
2. *Audrey CLABAUX*
3. *Régis CONSTANT*
4. *Éric SCLAFANI*



www.snasub-fsu06.fr